



REGLEMENTS TOURNOI PROVINCIAL NOVICE DE GATINEAU (A.R.T.) ÉDITION 2018

Sanctionné par Hockey Québec et cautionné par l'Association du Hockey Mineur de Gatineau

Dernière mise à jour : 7 juillet 2018

1) Règlements en vigueur : Les règlements de Hockey Québec ainsi que ceux ci-dessous seront en vigueur durant toute la durée du tournoi.

Rules in effect: The Hockey Quebec rules, in addition to those described below are in effect for this tournament.

2) Lieu des matchs : Les matchs se dérouleront dans les arénas Campeau et Baribeau du secteur Gatineau de la grande ville de Gatineau.

Tournament venues: The games will be played at Campeau and Baribeau arena, located in the Gatineau sector of the greater city of Gatineau.

ARÉNA CAMPEAU

165 rue des Sables
Gatineau, QC J8P7G6

ARÉNA BARIBEAU

231 rue Magnus Est
Gatineau, QC J8P4Z7

3) Cartable de vérification : (HQ - 9.10.10) Un cartable de vérification est exigé d'une Équipe pour participer à une activité spéciale de Hockey Québec (tournois, festivals et championnats). Ce cartable comprend obligatoirement les éléments suivants :

Les équipes du Québec :

- Le calendrier des matchs de la ligue.
- Le formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe approuvée par un registraire d'association ou de région.
- Les feuilles de pointage des cinq (5) derniers matchs de l'équipe.
- Le permis de tournoi de l'équipe.

Les équipes hors Québec:

- Un « Travel Permit » émis par l'association dont l'équipe est membre.
- Des contrats émis par ladite association à partir desquels la signature des joueurs pourra être vérifiée.
- Une preuve de l'âge des joueurs.
- Un calendrier des matchs de la ligue où l'équipe joue habituellement.

- Les feuilles de pointage des cinq (5) derniers matchs de l'équipe.

Peu importe l'aréna de votre premier match, le gérant d'une équipe ou son entraîneur en chef **devra obligatoirement** se présenter au minimum une heure quinze (1h15) avant le premier match au bureau du registraire à l'aréna de leur premier match avec leur cartable de vérification d'équipe. Il y a un registraire aux deux arénas. Pour toute information pendant le tournoi, veuillez communiquer avec le registraire au (819) _____ ou par courriel au tournoinovice@hockeygatineau.com.

Team Verification Binder: (HQ-9.10.10) A Team Verification Binder is required from a team wishing to participate in a Hockey Quebec special activity such as Festivals, Tournaments and Championships. The binder must contain the following elements:

Quebec Teams:

- A copy of the League's schedule;
- The Team Members' registration form approved by an association or regional registrar.
- The Score sheets from the last five (5) games.
- The team's tournament permit

Teams from outside Quebec:

- A travel permit issued by the team's hockey association.
- Contracts issued by the said association from which the signature of the players can be verified.
- Proof of age for each of the players.
- A copy of the League's schedule where the team usually plays;
- Score sheets for the last five (5) games.

No matter where the team's first game is played, the team's manager or its head coach **must** check-in at least one hour and fifteen minutes (1h15min) prior to game time, at the registration office of the arena of with the team's verification binder. Registrars will be located at both arenas. For any information required during the tournament, you are invited to call the registrar at (819) or by email at tournoinovice@hockeygatineau.com.

4) Couleur des chandails : L'équipe locale devra porter le chandail de couleur foncé et l'équipe visiteuse devra porter le chandail de couleur pâle, à moins d'autorisation spéciale d'un responsable du tournoi et du registraire.

Team colors: The home team must wear its dark colored jerseys and the visiting team will wear its light colored jerseys, unless special authorization is granted by a tournament official and the registrar.

5) Sanctions à une équipe : Toute sanction émise par le comité de discipline du tournoi sera transmise à l'association de hockey mineur et à la région d'où provient

l'équipe et pourrait être convoquée devant le comité de discipline de sa région.

Sanctioning a team: Any sanction issued by the Discipline Committee of the tournament shall be forwarded to the region and the minor hockey league in which the team is registered. The team might be sanctioned by the discipline committee of its hockey association.

6) Équipement protecteur : Il est de la responsabilité des officiers de l'équipe de s'assurer que les équipements des joueurs sont conformes aux directives émises par l'Association Canadienne de Hockey (« ACH ») et respecte le règlement 7.2.5 de Hockey Québec. Il est également strictement interdit aux équipes de modifier les équipements des joueurs (ex: bande décoratives sur les casques ou gilets, etc.).

Protective Equipment: It is the responsibility of the team officials to make sure that all players wear protective equipment that complies with the Canadian Hockey Association rules and Hockey Quebec regulation 7.2.5. It is strictly forbidden to modify the players' equipment (e.g. decorative bands on helmets or jerseys, etc.).

7) Modification à l'horaire : Certaines modifications pourraient être apportées à l'horaire sans préavis. Toutefois, en cas de modifications majeures, un responsable du tournoi vous en avisera.

Changes to the schedule: The schedule may be amended without prior notice. In the event of a major change, teams will be informed by a tournament official.

8) Photographie : Il est strictement interdit à tout joueur, officiel d'équipe ou parent, d'avoir en sa possession une caméra, appareil vidéo ou téléphone cellulaire dans la chambre des joueurs. Seules les prises de photos des enfants sur la glace ou dans la salle de photographie seront tolérées.

Pictures: It is strictly forbidden for players, team officials or parents to have in their possession a camera, video camera or a cellphone with an integrated camera in the locker rooms. Pictures may only be taken while children are on the ice or in the photography room.

9) Klaxons à air comprimé : (HQ 7.7.8) En tout temps, l'utilisation de klaxons à air comprimé ou klaxon alimenté par une batterie est interdite.

Use of compressed air horns: (HQ 7.8.8) At all times, the use of compressed air horns or air horns powered by a battery is prohibited during games.

10) Poignée de mains : Après chaque match, les équipes devront se mettre en ligne sur la ligne bleue, pour la remise du joueur du match de chaque équipe. Ensuite, les arbitres inviteront les joueurs à s'aligner pour la poignée de mains en suivant le règlement 7.2.8 de Hockey Québec.

Hand Shaking: After each game, teams must line up on their blue lines for the issuance of the player of the game award for each team. Then, the referees will invite the players on each team to line up to shake hands in accordance with Hockey Quebec rule 7.2.8.

ARRIVÉE DES ÉQUIPES TEAMS ARRIVAL

11) Présence aux matchs : Toutes les équipes devront se présenter à l'aréna au moins une heure (1h) avant le début d'un match.

Game attendance: All teams shall arrive one hour (60min) before each game.

12) Accès à une chambre : À l'arrivée à l'aréna, un officiel représentant l'équipe doit se présenter au responsable à l'accueil pour avoir leur chambre attribuée. Seulement à ce moment, les joueurs et officiels d'équipe pourront avoir accès à la chambre désignée. Il est important de noter que seulement les officiels d'équipe et les joueurs seront admis à la section des chambres.

Access to a dressing room: Upon arrival, a team official must inquire with the tournament greeter to be assigned a dressing room. Only at that time can players and team officials have access to their designated dressing room. It is important to note that access to the dressing room area will be limited to team officials and players.

13) Corridors et voies d'accès : Personne ne sera autorisé à bloquer les corridors accédant aux chambres et aux portes. Aucun sac et bâton ne sera autorisé dans les corridors et voies d'accès à moins d'avis contraire de la gestion du tournoi.

Locker rooms and hallways: No one will be authorized to block access to the hallways leading to the dressing rooms and doors. Hockey bags or sticks are not permitted in the hallways and access points unless authorised by the tournament management team.

DÉROULEMENT DES PARTIES TOURNAMENT GAMES

14) Nombre de match : Chaque équipe de la catégorie Novice A, B et C jouera un minimum de trois (3) matchs et un maximum de cinq (5) match.

Number of games: Novice A, B and C: Each team will play a minimum of three (3) games and a maximum of five (5).

15) Nombre d'arbitres : (HQ 9.3.3 A) Pour la division Novice deux (2) arbitres officieront à chaque match. À noter que dans le cadre du tournoi, trois (3) arbitres officieront les matchs lors des rondes éliminatoires de toutes les catégories Novice.

Number of referees: (HQ 9.3.3 A) For the Novice division, two (2) referees will officiate each game. Note: Three (3) referees will officiate all the games during the elimination round for all Novice categories.

16) Temps d'un match : (HQ 9.3.3 B) Deux (2) périodes de 10 minutes (temps arrêté) + une (1) période de 12 minutes (temps arrêté). Il n'y aura pas de surtemps pour les matchs des rondes de qualification.

Game duration: (HQ 9.3.3 B) Two (2) – 10 minutes periods (stopped time) + one (1) – 12 minutes period (stopped time). There will be no overtime in the qualifying round.

17) Surfaçage de la glace : La glace sera faite entre la 2^e et la 3^e période pour tous les matchs des rondes de qualification et des rondes éliminatoires.

Ice surfacing: The ice will be resurfaced between the 2nd and the 3rd period of all the qualifying and elimination games.

18) Différence de sept (7) buts : Après la deuxième période, dès qu'il y aura une différence de sept (7) buts, le match se terminera automatiquement. Dans le cadre du tournoi, cette règle ne s'applique qu'à la ronde de qualification.

Seven (7) goal differential: After the 2nd period, as soon as there is a seven (7) goal differential the game will be stopped automatically. In the scope of the tournament, this rule only applies to the qualifying round.

19) Nombre minimum de joueurs : (HQ 7.2.1 A) Une équipe simple lettre doit se présenter au début d'un match avec un minimum de huit (8) joueurs en uniforme, plus un (1) gardien de but. Si une équipe est fautive, le tournoi lui allouera un délai maximal de 5 minutes pour lui permettre que le nombre minimal de joueurs soient prêts pour jouer. Suite à ce délai, l'équipe fautive devra faire forfait du match et n'aura aucun point d'ajouté au classement. Par contre, l'équipe disponible sera déclarée victorieuse et sera donnée 3 points au classement mais aucun but ne sera ajouté aux statistiques de l'équipe. Voir le règlement 7.7.7 de Hockey Québec.

Minimum number of players: (HQ 7.2.1 A) In single-letter games, a team must present itself at the beginning of the game with a minimum of eight (8) players in uniform and one (1) goalkeeper. If a team does not comply, the team will be allowed a five (5) minute delay to

obtain the minimal number of players ready to play. After this delay, if the team still does not have the required number of players, the team will have to forfeit the game and no point will be added to its standings. Furthermore, the other team who met the required number of players will be declared victorious and three (3) points will be added to its standings but no goals will be added to this team's statistics. Refer to Hockey Quebec rule 7.7.7.

20) Nombre maximum de joueurs : (HQ 7.2.2 A) Chaque équipe peut compter 19 joueurs maximum en uniforme soit : 17 joueurs et un (1) ou deux (2) gardiens de but.

Maximum number of players: (HQ 7.2.2 A) Each team may carry a roster of up to 19 players including: 17 players and one (1) or two (2) goaltenders.

21) Feuille de pointage : (HQ 7.2.3 A) Avant chaque match, l'entraîneur en chef doit signer la feuille de pointage reconnue par Hockey Québec. (HQ 7.2.3.B) Toute personne officiant derrière le banc doit être membre et son nom doit être inscrit sur la feuille de pointage à défaut de quoi l'équipe perdra le match s'il y a contestation d'admissibilité qui fait la preuve que la personne était inadmissible (HQ 7.2.3 C). Lorsqu'une équipe utilise un joueur affilié, elle devra l'indiquer sur la feuille de pointage par les initiales J.A. Une copie de la feuille de pointage sera remise directement à l'équipe après chaque match.

Score sheet: (HQ 7.2.3 A) Prior to each game, the head coach for that game must sign the Official Score sheet as recognized by Hockey Quebec. (HQ 7.2.3 B) Any person acting in any capacity at the players' bench must be a team member and his/her name must appear on the score sheet. Failing to comply will result in the team losing the game should the eligibility be contested in such a way as to prove that the person was, in fact, ineligible. (HQ 7.2.3 C) When a team uses an Affiliate Player for a game, it must designate such a player by the use of the initials "A.P." on the score sheet. A copy of the score sheet will be handed to the team after each game.

22) Ronde de qualification : La ronde de qualification sera jouée sous le format de tournoi à la ronde et offre une garantie de trois (3) matchs à chaque équipe.

Qualifying Round: The qualifying round will be played in a round robin format and offers a guarantee of three (3) games to all teams.

23) Ronde des matchs éliminatoires : Lors des matchs de semi finale et de finale, en cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura une (1) période de surtemps selon le mode suivant et en respectant les Règlements Franc Jeu (HQ 7.7).

a) Période de surtemps : (HQ 9.7.1) Après l'application des règles de la formule Franc Jeu, lorsque les matchs sont à finir, en cas d'égalité après les trois (3) périodes réglementaires, il y aura une seule période de surtemps de cinq (5) minutes à temps arrêté, avec un alignement de quatre (4) joueurs par équipe plus un gardien de but, à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but marqué met fin au match. Toute équipe qui aura perdu son point Franc Jeu après les trois (3) périodes de jeu réglementaire, devra se conformer à l'article 7.7.6 B de Hockey Québec qui stipule que l'équipe fautive devra débiter la période de surtemps à court d'un joueur pour une durée de cinq (5) minutes. L'entraîneur de l'équipe fautive désignera un joueur pour purger cette punition majeure. L'entraîneur peut désigner un joueur qui n'était pas sur la glace au moment de l'infraction (lire, fin de la période). Si les deux (2) équipes n'ont pas conservé leur point Franc Jeu, les équipes évolueront à quatre (4) contre quatre (4) en plus d'un gardien de but par équipe.

Note : Franc Jeu ne s'applique pas en période de surtemps. Après cette période de surtemps de cinq (5) minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade telle que stipulée à l'article 9.7.2 des règlements administratifs de Hockey Québec.

b) Fusillade : (HQ 9.7.2) L'officiel demandera à l'entraîneur de désigner trois (3) joueurs pour la première ronde de la fusillade. Advenant encore une égalité après cette première ronde, l'entraîneur désignera un à un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade. Tous les joueurs à l'exception du gardien de but devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une deuxième fois. Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade. La fusillade se déroulera de la façon suivante :

- l'équipe qui reçoit a le choix de déterminer si elle débitera ou non la fusillade.
- Après que le choix est fait, l'équipe désignée envoie son premier joueur qui tente de déjouer le gardien de but adverse. Ensuite, le premier joueur de l'autre équipe fait de même, et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois (3) joueurs de chaque équipe aient effectué une ronde complète.
- Le choix de l'entraîneur ne représente pas l'ordre dans lequel les joueurs doivent se présenter au centre de la glace pour effectuer leur lancer.
- Les règles de jeu des tirs de punition s'appliquent.
- Les tirs se font à tour de rôle et aucun tir simultané sur chacun des deux (2) gardiens de but n'est accepté.
- L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante. Lorsqu'un deuxième tour ou un troisième devient nécessaire pour briser l'égalité, l'ordre de passage des joueurs est laissé à la discrétion de l'entraîneur et peut différer de l'ordre du premier tour. Ainsi, à chaque tour, tous les joueurs qui terminent le match devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une autre fois. Le match prend fin quand l'égalité est brisée, après qu'un joueur de chaque équipe ait effectué un tir vers le but.

Elimination round: For the semi-final games and the final games, if the score is tied after three (3) periods, there will be one (1) period of overtime played .

a) Overtime period : (HQ 9.7.1) Where the score is tied after the three (3) regulation periods and «Franc Jeu» regulations have been applied and where games have to be completed, an overtime period shall be played as follows: a single five-minute (5) stopped-time period with

line-ups limited to four (4) skaters and a goaltender, except for penalized players who must serve their respective penalties or for the application of «Franc Jeu» regulations. The first goal scored ends the game. Any team that has lost its «Franc Jeu» point after the three (3) periods of regulation play, will have to comply with Hockey Quebec rule 7.7.6 B which stipulates that the team at fault will have to start the overtime period short a player for the first five (5) minutes of play. The head coach of such a team will designate a player that will serve this major penalty. The head coach may designate a player that was not on the ice at the end of regulation play (meaning, end of the period). If both teams have lost their «Franc Jeu» point, both teams will play four on four plus a goaltender per team.

Note: «Franc Jeu» does not apply during the overtime period. If the tie persists after this five (5) minute overtime period, the «shootout» procedure shall apply as described in Hockey Quebec rule 9.7.2.

b) Shootout: (HQ 9.7.2) the official shall ask each head coach to designate three (3) players for the first round of the shootout. Should the score still be tied after this first round, the head coach shall designate, in turn and one at a time, a player to take part in the shootout. All players other than goalkeepers must take part in the shootout before a player is permitted to return a second time. A player serving a penalty at the end of overtime is eligible to take part in the shootout. The shootout will be carried out as follows:

- the Home Team shall have the choice of shooting first or second.
- Once this choice is made, the designated team sends its first player to attempt to score against the opposing goaltender. Then the opposing team does the same until all three (3) designated players of each team have had their turn.
- The head coach's player selection does not reflect the order in which the players must appear on ice to take their shot.
- Playing rules related to penalty shots are in effect.
- Shots are taken in turn and no simultaneous shots on the two (2) goaltenders will be accepted.
- The team having scored the most goals in the end of this round is declared the winner.

When it becomes necessary to conduct a second or third round to break the tie, the order in which the players will appear is at the head coach's discretion and may differ from the first round. However, for each full round, all players on the team's roster at the end of the game must have their turn before a player may return for another try. The game ends when the tie is broken following an equal number of shots taken by each team.

24) Temps d'arrêt : Chaque entraîneur en chef aura droit à un temps d'arrêt par match, et ce, autant pour la ronde de qualification que pour la ronde des parties éliminatoires. À noter que le temps d'arrêt ne sera pas permis lorsqu'il y a aura une différence de cinq (5) buts ou plus.

Time out: Each head coach will be allowed one time out per game for all games.

However note that no time out will be allowed when there is a differential of five goals or more.

25) Trousse de premiers soins : (HQ 7.7.10) Lors de toute activité de hockey, toutes les équipes devront avoir une trousse de premiers soins au banc des joueurs.

First aid kit: (HQ 7.7.10) During any hockey activity, all teams must have a First Aid Kit at the players' bench.

CLASSEMENT DES ÉQUIPES TEAM STANDINGS

26) La catégorie Novice A, B et C : Ces catégories seront composées de trois (3) divisions de quatre (4) équipes chacune pour un total de douze (12) équipes. Trois (3) matchs garantis seront joués pour la ronde de qualification. Les trois (3) équipes ayant obtenu le meilleur pointage dans leur division respective après la ronde de qualification + le meilleur deuxième pour un total de quatre (4) équipes, se qualifieront automatiquement pour la ronde éliminatoire des demi-finale. Les deux (2) équipes gagnantes s'affronteront à la grande finale.

The Novice A, B and C category: These categories will be composed of three (3) divisions of four (4) teams for a total of twelve (12) teams. Three (3) guaranteed games will be played during the round robin. The top three (3) team of each of the three (3) divisions, following the round robin, + the best second place for a total of four (4) teams will automatically qualify for the semi-final elimination round. The two (2) winning teams will meet in the championship final game.

29) Système de pointage : Chaque équipe peut accumuler un total de trois (3) points par match. Les points au classement seront attribués de la façon suivante :

- Une victoire donne deux (2) points au classement;
- Une nulle donne un (1) point au classement;
- Une défaite ne donne aucun (0) point au classement;
- **Franc Jeu:** 8 minutes et moins de pénalité donnera un (1) point au classement; 9 minutes et plus de punition n'entraînera aucun (0) point.

Points allowed in the standings: Each team can accumulate a total of three (3) points per game. The points in the standings will be allocated as follows:

- two (2) points for a win;
- one (1) point for a draw;
- zero (0) points for a loss;
- «Franc Jeu»: eight (8) minutes or less in penalty minutes allocates one (1) point in the standings; whereas nine (9) minutes or more in penalty minutes gives no (0) point in the standings.

30) Maximum de points : Le maximum de points pour une équipe, à la ronde de qualification, est de neuf (9) points.

Maximum points: The maximum amount of points for a team following the round robin is nine (9) points.

31) Modalités du classement général : La façon de déterminer les équipes participantes à la ronde éliminatoire se fera selon le règlement 7.7.5 de Hockey Québec. (HQ 7.7.5) Le total des points de performance et points Franc Jeu détermine la position des équipes aux classements, le plus haut octroyant la position supérieure. S'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, la position supérieure est déterminée en fonction de l'article 9.8 Départage d'égalité (HQ 9.8) Toutes les équipes à égalité sont assujetties aux points suivants, tant et aussi longtemps que la première équipe d'entre elles n'a pas été déterminée. Dès que le classement de la première équipe est déterminé, le processus doit être repris à l'étape A pour départager les autres équipes en situation d'égalité s'il y a lieu. Le classement est déterminé en fonction des critères suivants :

A) Le plus grand nombre de victoires.

B) Le moins grand nombre de défaites.

C) Le résultat du ou des matchs entre les équipes en cause (victoires).

NOTE 1 : S'applique uniquement pour les équipes qui ont joué l'une contre l'autre dans une même section.

D) Le meilleur différentiel : total des buts pour, moins le total des buts contre, de tous les matchs.

NOTE 2 : Si une équipe n'est pas présente pour un match, le nombre de points pour et contre des matchs joués contre elle par les autres équipes ne doit pas être considéré dans le calcul.

E) L'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu.

F) L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués.

NOTE 3 : Dans le cas d'une équipe qui ne se présente pas pour un match, tous les matchs joués contre elle par les autres équipes ne doivent pas être considérés.

G) Par tirage au sort.

Overall standings: The manner in which the teams are selected to qualify for the elimination round will be based upon Hockey Quebec rule 7.7.5. (HQ 7.7.5) The total number of game points and «Franc Jeu» points determines the position of teams in the standings, the team having the greater number of points taking the higher position. If there is a tie in the standings between two (2) or more teams, the highest position will be awarded according to Hockey Quebec rule 9.8. Tie Breaking rule (HQ 9.8) All teams involved in the tie are subject to the following criteria until such time as the team to be placed first amongst tied teams is determined. Once the position of the first team has been determined in the standings, the procedure must be repeated from Step "A" to determine further tie situations. Standings are determined in accordance with the following criteria:

A) The greater number of wins.

B) The least number of losses.

C) The result of game(s) between the teams involved (wins).

NOTE 1: Applies only to teams having played each other within the same

division.

D) The best differential: Total of “Goals For” less total of “Goals Against” using all games played.

Note 2: Should a team not appear for a game, the number of “Goals For” and “Goals Against” in games played by other teams against such absent team shall not be included in the computation.

E) The team having accumulated the most “Franc Jeu” points.

F) The team having scored the fastest goal in all games played.

Note 3: In cases where a team has not showed up for a game, all games played against such team by other teams will not be taken into account.

G) Random draw.

PARTICIPATION

Le but du Tournoi Provincial Novice de Gatineau (A.R.T.) est la participation équitable de tous les membres de l'équipe, alors les représentants du tournoi vous encouragent à respecter ce but commun (temps de glace juste et équitable pour tous les joueurs). Pour de plus amples renseignements, vous êtes prié de communiquer avec Mélanie Langlois-Sabourin à l'adresse courriel tournoinovice@hockeygatineau.com ou par téléphone au (819) 661-1440, Responsable des inscriptions et des règlements du Tournoi Provincial Novice de Gatineau (A.R.T.) 2018.

Merci et bon tournoi!

Luc Gauthier

Président AHG 2018

One of the main goal of this tournament is an equitable participation of all players of a team, thus the tournament's representatives invite all teams to respect this common goal (a fair and equitable ice time for all players). For more information, please communicate with Mélanie Langlois-Sabourin by email at tournoinovice@hockeygatineau.com or by phone at (819)-661-1440, Responsible of registration and regulations for the 2018 Gatineau Provincial Novice Hockey Tournament.

Thank you and have a great tournament!

Luc Gauthier

President AHG 2018